

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route 2/HELLA E1 Avertisseur optique oui

Feux de croisement 2/Bilux, asym. Feux de position 2/ds. phares

Feux de gabarit 2/monté par l'importateur

Avertisseur 1/ électrique (1-ton) Niv. sonore 96 (dB/B)

Essuie-glace 2/ électriques Lave-glace oui

Feux arrières 2/ HELLA K 33252 Catadioptrés 2/séparés Ø100

Feux stop 2/ séparés Feux de recul _____

Eclair. plaque contr. 1/à gauche comb. Plaque forme haute XXXXXX

Rétroviseur 2/ de chaq. côté extér. Indic. vitesse km/h +

Indic. direction clign. 4/ avec lampe-témoin [tachygraphe

AV orange latér. _____ AR orange

Avert. clign. _____ Lampes de travail _____

Feux complémentaires : _____

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Camion (Châssis)

Marque & type BUESSING BS 11 LT

Châssis n° _____ (selon véhicule)

Homologation n° CH 3118 03

Forme de la carr. _____ (selon véhicule)

Couleur _____ (selon véhicule)

Places ass. : Total 3 (3 avant)

Poids à vide sel. bull. Carburant diesel

Charge utile pesage CV 29,99

sel. vhc. Cylindrée 5888 cm³

Poids total 11000 Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS :

- *) 2^e importateur : M. BARRAS, REGENSDORF/ZH
 - **) Frein à accumulation d'énergie par ressorts : Le dispositif de déblocage doit être assuré contre toute manipulation involontaire.
 - +) Largeur totale : Ne doit pas dépasser 2300 mm par-dessus les poignées de portes ; à contrôler.
 - §) Atténuation du bruit : Modification effectuée par l'importateur : De chaque côté du vhc., les parois sont tapissées d'une couche de masse antibruit (fibre de verre) de 1400 x 700 mm.
- Equipement : A contrôler lors de l'immatriculation

Remplace FH CH 3118 03 du 20.6.1968

Modification de la raison sociale de l'importateur

Lieu et date de l'expertise
BERNE, 31.5./20.6.1968
 (30.4.1970)

La commission d'expertise